
Guide creation d'entreprise

Maroc



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise au Maroc : guide complet 2024

02 Zones franches et régimes spéciaux au Maroc : Guide employeur



Créer une entreprise au Maroc : guide complet 2024

Le Maroc offre un environnement favorable à l'entrepreneuriat avec des procédures simplifiées et un coût de création d'entreprise relativement accessible. Voici un guide complet pour créer votre entreprise au royaume chérifien.

Formes juridiques disponibles au Maroc

Entreprises individuelles

- **Auto-entrepreneur** : Régime simplifié créé en 2015, limité à un chiffre d'affaires de 500 000 MAD/an
- **Entreprise individuelle classique** : Responsabilité illimitée du dirigeant, comptabilité simplifiée

Sociétés commerciales

- **SARL (Société à Responsabilité Limitée)** : Capital minimum de 10 000 MAD, 1 à 50 associés
- **SARL AU (SARL à Associé Unique)** : Capital minimum de 10 000 MAD, un seul associé
- **SA (Société Anonyme)** : Capital minimum de 300 000 MAD, minimum 5 actionnaires
- **SAS (Société par Actions Simplifiée)** : Capital minimum de 10 000 MAD, créée par la Loi n° 78-12
- **SNC (Société en Nom Collectif)** : Responsabilité solidaire et illimitée des associés

Étapes de création d'entreprise

1. Certificat négatif

Première étape obligatoire pour vérifier la disponibilité de la dénomination sociale :

- **Coût** : 230 MAD
- **Délai** : 24 à 48 heures
- **Validité** : 6 mois
- **Organisme** : Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

2. Ouverture du compte bancaire

Dépôt du capital social minimum selon la forme juridique choisie. Les banques principales acceptant les créations d'entreprises :

- Attijariwafa Bank

- Banque Populaire
- BMCE Bank of Africa
- Crédit du Maroc
- Société Générale Maroc

3. Établissement des statuts

Rédaction des statuts par un avocat ou utilisation de modèles standardisés. **Coût avocat** : entre 3 000 et 8 000 MAD selon la complexité.

4. Enregistrement et formalités

Dépôt du dossier au Centre Régional d'Investissement (CRI) comprenant :

1. Demande d'immatriculation
2. Certificat négatif original
3. Statuts légalisés (3 exemplaires)
4. Attestation de dépôt de capital
5. Copie CIN du gérant
6. Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
7. Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive (pour SA)

Coûts de création détaillés

Frais obligatoires (SARL)

- **Certificat négatif** : 230 MAD
- **Enregistrement des statuts** : 1 000 MAD (taux fixe)
- **Immatriculation au Registre du Commerce** : 150 MAD
- **Inscription à la patente** : 150 MAD
- **Publication au Bulletin Officiel** : environ 800 MAD
- **Frais de légalisation** : 20 MAD par page

Total minimum : environ 2 500 MAD (hors capital et frais d'avocat)

Régime auto-entrepreneur

Création gratuite en ligne sur le portail www.autoentrepreneur.ma lancé en 2015. Seuls frais : carte d'artisan si activité artisanale (200 MAD).

Obligations fiscales et sociales

Impôts principaux

- **Impôt sur les Sociétés (IS)** : 31% du bénéfice (taux standard 2024)
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : 20% (taux normal), 14% et 10% (taux réduits), 7% (produits de première nécessité)
- **Impôt sur le Revenu (IR)** : pour les entreprises individuelles, barème progressif de 0% à 38%

Déclarations obligatoires

- **Déclaration d'existence** : dans les 30 jours suivant la création
- **TVA mensuelle** : avant le 20 du mois suivant
- **IS** : déclaration annuelle avant le 31 mars

Cotisations sociales

Affiliation obligatoire à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) :

- **Prestations sociales** : 8,98% (employeur) + 4,48% (salarié)
- **AMO (Assurance Maladie Obligatoire)** : 3,5% (employeur) + 2% (salarié)
- **Accidents du travail** : entre 0,2% et 2,5% selon le secteur d'activité

Délais de création

Délais standards

- **Auto-entrepreneur** : 24 à 48 heures
- **SARL/SARL AU** : 7 à 15 jours ouvrés
- **SA** : 15 à 30 jours ouvrés
- **SAS** : 10 à 20 jours ouvrés

Facteurs d'accélération

- Utilisation des Centres Régionaux d'Investissement (CRI)
- Préparation complète du dossier en amont
- Recours à un expert-comptable ou avocat d'affaires

Avantages fiscaux pour les nouvelles entreprises

Exonérations temporaires

- **IS** : exonération totale les 5 premières années pour les entreprises exportatrices
- **Patente** : exonération les 5 premières années dans certaines zones
- **Auto-entrepreneur** : exonération d'IS, IR et TVA si CA seuils (à vérifier selon activité)

Zones franches et zones d'accélération industrielle

Avantages supplémentaires disponibles dans les zones spécialisées comme Tanger Free Zone, Casablanca Finance City, ou les Plateformes Industrielles Intégrées.

Conseils pratiques

Choix de la forme juridique

- **Activité de service simple** : privilégier l'auto-entrepreneur ou SARL AU
- **Projet avec associés** : opter pour une SARL
- **Levée de fonds prévue** : préférer une SAS ou SA
- **Activité à risque** : éviter l'entreprise individuelle (responsabilité illimitée)

Points d'attention

- Vérifier la compatibilité de l'activité avec le local commercial (autorisation d'exercer)
- S'assurer de la conformité aux normes sectorielles spécifiques
- Prévoir un budget pour l'accompagnement juridique et comptable
- Anticiper les besoins en licences professionnelles selon le secteur d'activité

La création d'entreprise au Maroc bénéficie d'un cadre réglementaire modernisé et d'un accompagnement institutionnel via les CRI. Le processus, bien qu'administratif, reste accessible avec une préparation adéquate et un budget raisonnable.

Zones franches et régimes spéciaux au Maroc : Guide employeur

Vue d'ensemble des zones franches marocaines

Le Maroc dispose d'un réseau développé de zones économiques spéciales offrant des avantages significatifs aux entreprises. Ces zones s'inscrivent dans la stratégie nationale de diversification économique et d'attraction des investissements étrangers, avec plus de 20 zones opérationnelles ou en développement sur le territoire.

Le cadre juridique principal est défini par la **Loi n° 19-94** relative aux zones franches d'exportation, modifiée et complétée par plusieurs textes, notamment le **Décret n° 2-95-332** d'application.

Types de zones économiques spéciales

Zones franches d'exportation (ZFE)

Les ZFE constituent le régime le plus avantageux avec une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant les 5 premières années, puis un taux réduit de 8,75% par la suite.

- **Zone franche de Tanger** : 345 hectares, spécialisée dans l'automobile et l'aéronautique
- **Tanger Free Zone** : Extension de 100 hectares additionnels
- **Zone franche de Kénitra** : Focus sur l'industrie automobile
- **Zone franche de Nouasser** : Près de l'aéroport Mohammed V

Zones d'accélération industrielle (ZAI)

Créées par la **Loi n° 58-13**, ces zones offrent des avantages fiscaux modulés selon les secteurs prioritaires :

- Exonération IS de 5 ans puis taux réduit de 17,5%
- Exonération TVA sur les équipements
- Droits de douane réduits à 2,5%

Plateformes industrielles intégrées (P2I)

Destinées aux grands projets industriels avec des investissements minimums de 200 millions MAD, offrant des avantages personnalisés négociés avec l'État.

Avantages fiscaux et douaniers

Régime fiscal des zones franches

Les entreprises installées en zones franches bénéficient d'avantages fiscaux substantiels :

1. Impôt sur les sociétés :

- Exonération totale pendant 5 ans
- Taux réduit de 8,75% après la 5ème année
- Pour l'export uniquement (à vérifier pour les seuils)

2. Taxe sur la valeur ajoutée :

- Exonération sur les ventes à l'export
- Suspension de TVA sur les achats locaux destinés à l'export

3. Droits de douane :

- Franchise totale sur les importations de matières premières
- Suspension des droits sur les équipements

Régimes douaniers spéciaux

Parallèlement aux zones franches, plusieurs régimes douaniers offrent des facilités :

- **Admission temporaire pour perfectionnement actif (ATPA)** : Suspension des droits pour transformation
- **Entrepôt industriel franc** : Stockage en suspension de droits
- **Transformation sous douane** : Pour les industries de transformation

Secteurs prioritaires et incitations

Automobile et aéronautique

Le Maroc accorde une priorité stratégique à ces secteurs avec des incitations renforcées :

- Formation professionnelle prise en charge par l'État
- Infrastructure dédiée (ports, routes, utilities)
- Facilités administratives via les Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Technologies de l'information

Le statut **Casablanca Finance City (CFC)** offre des avantages spécifiques :

- Taux IS réduit de 8,75% pour les activités financières

- Exonération IR pour les cadres étrangers pendant 5 ans
- Régime de change libéralisé

Énergies renouvelables

Dans le cadre de la stratégie énergétique nationale, des incitations particulières s'appliquent aux projets d'énergies renouvelables (à vérifier les détails spécifiques).

Conditions d'éligibilité et obligations

Critères d'admission

Pour bénéficier du régime des zones franches, les entreprises doivent respecter certaines conditions :

1. **Seuil d'exportation** : Minimum 70% du chiffre d'affaires à l'export (à vérifier le pourcentage exact)
2. **Investissement minimum** : Variable selon les zones
3. **Création d'emplois** : Engagement sur un nombre minimum d'emplois directs
4. **Secteurs autorisés** : Liste définie par décret pour chaque zone

Obligations des entreprises bénéficiaires

- Respect des quotas d'exportation convenus
- Tenue d'une comptabilité matières stricte
- Déclarations périodiques aux autorités douanières
- Respect des normes environnementales et sociales

Procédures d'installation et autorisation

Démarches administratives

L'installation en zone franche nécessite plusieurs autorisations :

1. **Autorisation d'installation** : Délivrée par le gestionnaire de la zone
2. **Licence d'exploitation** : Accordée par l'Administration des Douanes
3. **Permis environnemental** : Si applicable selon l'activité
4. **Autorisation de construire** : Pour les installations fixes

Délais et coûts

Les délais moyens d'obtention des autorisations varient de 30 à 90 jours selon la complexité du dossier. Les coûts incluent :

- Droits d'installation : Variables selon les zones
- Redevances annuelles : Basées sur la superficie occupée
- Caution douanière : Montant déterminé selon l'activité

Aspects emploi et formation

Marché de l'emploi dans les zones franches

Les zones franches marocaines emploient plus de 100 000 personnes (à vérifier le chiffre exact), principalement dans :

- L'industrie automobile : Plus de 40% des emplois
- Le textile et cuir : Secteur historique en déclin relatif
- L'aéronautique : Secteur en forte croissance
- L'électronique : Développement récent

Programmes de formation

L'État marocain soutient la formation professionnelle via :

- **Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)**
- Centres de formation spécialisés dans les zones
- Partenariats avec les entreprises pour la formation sur mesure

Pour les employeurs, ces dispositifs permettent de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée avec un coût de formation partiellement pris en charge par l'État, constituant un avantage concurrentiel significatif dans l'attraction et la rétention des talents sur un marché de l'emploi comptant actuellement 3 976 offres actives.